



CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT DE LA CENI

Mesdames et messieurs,

Chers amis de la presse,

Je sais que ce point de presse est très attendu par nos concitoyens. Je peux les rassurer d'entrée de jeu que je ne dirai rien qui soit de nature à compromettre l'élan démocratique dans lequel, tous, nous sommes engagés.

Je voudrais ainsi préciser que le processus électoral se poursuit et que nous avons bel et bien entamé le dernier virage vers les élections, présidentielle, législatives nationales et provinciales.

Avant de poursuivre mon propos, je tiens à remercier, au nom de la Plénière de la CENI, toutes les parties prenantes qui ont contribué à mener le processus électoral de notre pays où nous en sommes aujourd'hui.

Je n'oublie pas la presse professionnelle dont le rôle a été particulièrement apprécié dans la livraison d'informations vraies et authentiques, dans un univers inondé par les fake news.

J'ai également une pensée particulière pour nos compatriotes électeurs qui, non seulement se sont mobilisés pour se faire inscrire sur les listes électorales, mais aussi demeurent mobilisés pour exercer leur droit de vote et pouvoir déterminer par ce dernier, l'avenir de notre pays.

Je ne peux non plus oublier les candidats qui, non seulement se sont jetés à l'eau, mais ont également démontré par leur engagement dans la campagne électorale en cours, leur attachement au bon couronnement de ce processus électoral.

Pour ce faire, nous appelons les uns et les autres au calme en évitant tout quiproquo dans la perception de la communication de la CENI.

Ceci dit, je m'en vais vous livrer les dernières évolutions du processus électoral depuis mon dernier point de presse du 13 décembre courant.

Il vous souviendra que lors dudit point de presse, j'avais fait état d'une évaluation préliminaire qui présentait les pertes de matériels calcinés.

Armée de sa détermination à conduire le processus à bon port conformément à son calendrier, la Commission Electorale Nationale Indépendante avait, à la suite de cette évaluation préliminaire, rassuré quant à la poursuite du processus électoral. Pour ce faire, elle a pris des dispositions devant permettre de combler le déficit de matériel créé par ledit incendie.

Ainsi, en plus de 2 676 machines qui ont échappé à l'incendie, les machines préalablement affectées au titre de "stock tampon" des entités administratives, ont été ramenées des provinces vers Kinshasa.

Problème tout de même !

Ce stock tampon ne contenait pas de bulletins de vote. Il a donc fallu en commander auprès du fournisseur en Corée du Sud.

Ainsi 5.000.000 de bulletins de vote ont été commandés dont un premier lot de 1 000 000 sont arrivés à Kinshasa le mercredi 19 décembre 2018, alors que le dernier lot ne peut arriver qu'au soir du samedi 22 décembre 2018.

L'arrimage de ces machines issues du stock tampon avec les nouveaux bulletins imprimés requière, entre autres, non seulement la configuration mais aussi l'initialisation de ces dernières en vue de les rendre compatibles aux circonscriptions de Kinshasa. Il faut pour cette opération, un minimum de 60 heures. Ce qui signifie qu'elles ne pourront être prêtes que le 26 décembre 2018.

Devant cette impasse technique, il s'est présenté à la Commission électorale nationale indépendante, deux hypothèses :

1. Organiser les élections dans le reste du territoire national le 23 décembre. Dans ce cas de figure, l'élection à Kinshasa se tiendrait 7 jours après soit le 30 décembre 2018 ;

2. Organiser les élections sur toute l'étendue du territoire national et reporter la date des scrutins au 30 décembre 2018.

A cet effet, la CENI a entrepris des consultations auprès de toutes les parties prenantes notamment les Institutions de la République, les responsables des partis politiques, les responsables des confessions religieuses, les représentants de la communauté internationale et spécialement les candidats à l'élection présidentielle.

Fortes des contributions constructives des parties prenantes et étant donné le fait qu'on ne peut organiser les élections générales directes sans la ville province Kinshasa et sans les électeurs Kinois, la deuxième hypothèse de l'inclusion de Kinshasa a prévalu sur celle de son exclusion.

L'alinéa 2 de l'article 52 de la loi électorale impose que le vote, pour les scrutins directs, se tienne le dimanche ou un jour férié.

Nous annonçons donc que les scrutins directs présidentielle, législative nationale et provinciale auront lieu le **30 décembre 2018**.

Les ajustements occasionnés par ce décalage feront l'objet d'une décision subséquente qui sera rendue publique ce soir.

Voilà donc ma communication de ce jour. Je me tiens prêt pour d'éventuelles questions.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le **20 DEC 2018**


Corneille NANGAA YOBELUO